

90° CONGRES

Résolution générale

INTRODUCTION

- le 90^{ème} congrès du centenaire de l'AMF tient à rendre hommage aux millions d'hommes et de femmes qui en métropole et outre-mer ont tout au long de ce siècle consacré leurs efforts, leur dévouement et leur amour de la République et de la France au service de leurs concitoyens dans nos 36.000 communes.
- Aujourd'hui, comme hier, et alors que leur intervention est sollicitée ou requise dans la plupart des domaines de l'action publique, aussi bien par les citoyens que par l'Etat, y compris dans ceux qui ne sont pas de leur compétence directe, ils feront face à leurs responsabilités.
- La volonté des Maires d'être au **service des citoyens** et leur **sens de l'Etat** les conduisent aujourd'hui à faire part des **conditions** nécessaires pour contribuer efficacement au maintien de **la cohésion sociale et territoriale** de notre pays, et au **développement durable** de leur territoire.
- Les maires et les présidents de communautés soulignent que le socle local que constituent les communes et les communautés doit s'organiser librement sur l'ensemble du territoire et qu'il doit être **conforté financièrement**.
- Ils insistent sur le maintien de la clause générale de compétence des communes, les communautés, qui en procèdent devant conserver leur statut d'établissements publics.
- En réponse à l'annonce du Président de la République de mettre en place le statut de l'élu que les maires attendent de longue date, l'AMF saura, sans tarder, faire connaître ses propositions.

1 - COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

- Les maires demandent que les **politiques publiques nationales** qui contribuent au maintien de la cohésion sociale et territoriale de notre pays soient **renforcées** et que la participation des collectivités locales à leur mise en œuvre soit clairement **identifiée et compensée**.

1.1 C'est d'abord le cas pour la politique des **services publics**, qu'elle s'applique dans les **quartiers urbains** en difficulté ou dans les **territoires ruraux** où de plus en plus les citoyens souhaiteraient pouvoir s'installer.

- Pour faire vivre l'esprit de la **charte des services publics** signée par l'Etat et les principaux opérateurs chargés d'une mission de service public, ils demandent que les évolutions nécessaires fassent l'objet **d'une réelle concertation**. Ils demandent aussi que les signataires établissent un **bilan et renouvellent leur engagement**.

- S'agissant de la révision de la **carte judiciaire** ils insistent sur la nécessité **d'une véritable consultation des élus** et, de **compensations en matière d'aménagement du territoire**, en cas de nécessité reconnue de fermeture.

- Ils estiment particulièrement urgent que soient recherchés et mis en œuvre des mesures et des dispositifs propres à remédier au déficit de **l'offre de santé** que connaissent nombre de territoires, notamment ruraux.

1.2 C'est aussi le cas pour la politique du **logement**.

- La crise du **logement** qui perdure malgré les mesures prises et les moyens dégagés dans le cadre du plan de cohésion sociale et du programme de rénovation urbaine, implique que **l'effort de rattrapage soit poursuivi et accentué, notamment pour le logement social**.

- Pour y parvenir, il appartient à l'Etat **d'accroître** les crédits affectés au logement ou de les **réorienter** de façon significative vers le financement de logements accessibles aux ménages les plus modestes.

- Particulièrement attachés à ce que l'Etat reste garant du **droit au logement opposable**, ils souhaitent que sa mise en œuvre ne conduise pas à accentuer la concentration des logements sociaux, mais participe à la diversité et à la mixité sociale.

1.3 Les Maires considèrent qu'ils ont un rôle important à jouer pour aider et soutenir **les familles** en organisant **l'accueil de leurs jeunes enfants** et contribuer à leur **réussite scolaire**.

- **Sur le premier point**, ils souhaitent que les règles émises par la **CNAF** soient clarifiées et que celle-ci soit mise en mesure d'honorer ses engagements.

- **Sur le second point**, ils souhaitent que les mesures et les dispositifs participant à la lutte contre **l'échec scolaire** soient mis en **cohérence**. Ils entendent que les adaptations envisagées ou annoncées ne se traduisent pas par un transfert de charges.

2 - ENVIRONNEMENT et DEVELOPPEMENT DURABLE : LES MAIRES S'ENGAGENT...

- C'est sur les maires que repose principalement aujourd'hui la responsabilité d'assurer la **protection de l'environnement (déchets, eau, air, bruit)**.

- Ils sont de plus en plus nombreux à se doter, d'une stratégie globale de développement durable de leur territoire, à travers les **Agendas 21**, qui devraient constituer un outil privilégié de **contractualisation** avec l'Etat.

- Comme l'indique la **Charte des maires pour l'environnement** dont l'AMF a pris l'initiative et à laquelle elle leur propose d'adhérer, les maires peuvent s'en inspirer dans la gestion de leur commune et inciter leurs concitoyens à adapter en ce sens leurs demandes et leurs comportements.

- Dans la suite du Grenelle de l'environnement et pour lutter contre le réchauffement climatique et l'effet de serre, les maires et les présidents de communauté souscrivent à l'idée de donner la priorité au rattrapage des autres modes de **transports alternatifs** au transport routier, de lancer la **rénovation thermique** des bâtiments publics existants, de favoriser la construction de bâtiments et de logements à **haute performance énergétique**, et de promouvoir le développement des **énergies renouvelables**.

- Sur tous ces points et principalement sur les **transports collectifs urbains**, ils souhaitent que les mesures qui pourraient être envisagées soient précédées d'une étude **d'impact** sur les finances locales. Ils seront très attentifs au niveau de l'engagement financier de l'Etat.

- Ils souhaitent aussi que le transfert des **compétences urbanisme et habitat**, des communes vers les communautés soit **laissé à l'appréciation et à la volonté des communes** membres.

- Les maires des communes **littorales** et **d'Outre-mer** souhaitent développer les énergies renouvelables dont le potentiel est particulièrement élevé dans les territoires **ultramarins** et demandent à l'Etat de mettre **un plan de développement** de ces énergies.

Les maires d'Outre-mer demandent par ailleurs de continuer à bénéficier des possibilités de **défiscalisation et de tarification préférentielle**.

- Soucieux de réduire les coûts de gestion des déchets, les maires sont favorables à l'idée de **privilégier la prévention sur le traitement**, mais demandent qu'on **leur laisse la liberté d'instituer ou non une redevance incitative**, calculée en fonction de la quantité de déchets.

- **Les maires d'Outre-mer** soulignent la spécificité de la gestion des déchets dans leurs collectivités et la difficulté d'organiser les filières de déchets recyclables sur les mêmes principes qu'en métropole et demandent à bénéficier **des adaptations réglementaires et législatives indispensables**.

3 - PROMOUVOIR LA CITOYENNETE LOCALE

- Les maires de France sont attachés au principe républicain de la responsabilité des élus **devant le seul suffrage universel**. Ils estiment néanmoins que la **participation** des citoyens, qu'ils **organisent déjà sous de multiples formes**, dans la vie communale, mérite d'être encouragée et développée.

- Celle-ci leur paraît en effet un gage d'une plus grande efficacité, le moyen d'enrichir la démocratie locale et de responsabiliser les citoyens en les sensibilisant à l'intérêt général, aux contraintes et aux coûts des projets, aux difficultés et aux limites de l'action locale.

- Les maires et les présidents de communautés considèrent que l'intervention des citoyens dans les affaires locales doit aussi être pensée et organisée dans le cadre plus large de **l'intercommunalité**. Celle-ci sera d'autant plus forte que les citoyens seront informés des projets, et des actions conduites par les élus.

- C'est à ce prix que les citoyens pourront s'approprier l'intercommunalité, identifier les décisions prises pour un développement solidaire du territoire intercommunal.

4 – POUR UN PARTENARIAT RENOVE ENTRE L'ETAT ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- **La fiscalité directe locale**, qui représente la part d'autonomie des collectivités locales, est à **bout de souffle, inéquitable, illisible et insuffisamment péréquatrice**.

La baisse des concours financiers de l'Etat exige un nouvel **équilibre** entre la fiscalité locale et la fiscalité de l'Etat.

- Pour assurer la pérennité du système fiscal et financier, il faut refonder le partenariat entre l'Etat et les collectivités et d'engager une réforme d'ensemble de la fiscalité locale.

A) Refonder le partenariat Etat-collectivités locales sur des bases nouvelles

- Les maires **se félicitent** de la volonté du gouvernement d'engager le dialogue avec les élus, à travers notamment la Conférence nationale des exécutifs.
- Les maires **constatent en même temps**, qu'au nom de la maîtrise des finances publiques et pour réduire ses dépenses, l'Etat limite ses concours financiers aux collectivités locales. D'ores et déjà pour 2008, au **contrat de croissance et de solidarité** est substitué un **contrat de stabilité** sans aucun lien avec la réalité des obligations financières des collectivités locales, et qui est désormais indexé sur le seul indice du prix des ménages, bien inférieur à celui des dépenses communales.
- Les maires ne **peuvent accepter qu'on les rende responsables** des déficits publics, et de la progression des dépenses publiques alors :
 - qu'ils sont dans l'obligation de voter des budgets en équilibre,
 - qu'une grande partie de leurs dépenses sont contraintes.
 - que la dette de l'ensemble des collectivités ne représente que moins de 10 % de la dette publique et ne finance que les investissements, lesquels représentent plus de 72 % de l'investissement public total.
- Dans ces conditions, un partenariat financier avec l'Etat implique nécessairement que celui-ci limite les dépenses qu'il impose aux collectivités locales, directement ou indirectement à travers des mesures et des politiques nationales, ou par l'intermédiaire de **normes** de plus en plus contraignantes.
- S'agissant des normes applicables aux collectivités locales, y compris pour celles issues de la réglementation européenne, les élus souhaitent qu'elles donnent lieu en amont à une consultation des élus et à une évaluation de leur impact sur les finances locales.
- **Ils ne sauraient accepter en tout état de cause la fixation d'une norme, même indicative ou incitative de l'évolution des dépenses locales.**
- Au-delà de ce partenariat qu'il est de l'intérêt de l'Etat -comme des communes- de construire et de faire prospérer, les maires lui proposent d'engager, sans attendre, le processus devant déboucher sur une réforme d'ensemble de la fiscalité directe locale.

B) Initier une réforme d'ensemble de la fiscalité directe locale

- Attachés à ce que **l'autonomie financière** des collectivités locales soit assurée dans la durée, les maires et les présidents de communautés considèrent qu'elle doit s'accompagner d'une plus grande **autonomie fiscale**. Il leur paraît à cet égard qu'on ne peut plus se contenter de réformes partielles et sectorielles qui ont rendu la fiscalité locale de plus en plus complexe et illisible pour le citoyen.
- Les maires saluent **l'initiative** prise en commun pour la première fois par l'AMF, l'ADF et l'ARF, de saisir le **Conseil Economique et Social** et souscrivent aux orientations que ces grandes associations ont retenues sur la base du rapport établi par cette assemblée.
- Ils souscrivent particulièrement à l'idée de parvenir à la suppression des **interventions de l'Etat** (exonérations et dégrèvements) et d'envisager, à **pression fiscale constante** et sans remettre en cause **l'équilibre entre ménages et entreprises**, que les collectivités locales puissent s'appuyer sur **des impôts rénovés, adaptés à l'économie moderne et aux exigences de l'écologie et à des impôts additionnels aux impôts d'Etat**.
- Dans le cadre d'une **spécialisation partielle**, chacune d'elles devrait disposer de **plusieurs** impôts, sur lesquels un seul niveau territorial aurait pouvoir de décision.
- Ils considèrent que le **revenu** devrait être davantage pris en compte dans l'assiette des impôts.
- Ils demandent le **renforcement** de la **péréquation** et considèrent qu'elle doit être assise principalement sur des **ressources existantes** telles que la DGF.
- Ils répondent à l'acceptation du **Président de la République d'engager la concertation**, en lui **proposant qu'elle se noue rapidement à partir des orientations retenues par l'AMF, l'ADF et l'ARF**.
- Les maires proposent en outre **qu'une nouvelle loi organique sur les finances locales**, permette :
 - de redéfinir les **ressources propres** des collectivités locales
 - de conférer à **l'autonomie fiscale** une assise plus solide et plus durable
 - de **refonder la gouvernance** des finances publiques en institutionnalisant la Conférence nationale des exécutifs
 - aux collectivités de saisir le **Conseil Constitutionnel** pour faire respecter les principes de libre administration, d'autonomie financière et fiscale et de péréquation.

- Les maires et les présidents de communauté demandent qu'en attendant, l'Etat **s'abstienne** de toute mesure qui aurait pour effet de limiter les ressources des communes et les communautés, déjà soumises aux contraintes du **plafonnement**, de la **taxe professionnelle** et de la règle de la liaison entre les taux, ce qui risque de conduire les **communes** à accroître l'impôt sur les ménages, et les **communautés** à recourir à une fiscalité additionnelle sur les ménages.
-

- Les maires prennent acte de la volonté affichée par l'Etat et déjà pour partie mise en œuvre, d'informer et de consulter les associations d'élus sur les **questions européennes**, dont l'impact sur les collectivités locales est de plus en plus fort.
- **La présidence de l'Union européenne** qui sera exercée par la France au second semestre 2008, représente une opportunité de concrétiser cette coopération entre l'Etat et les collectivités locales et de **porter leur position** dans les institutions européennes, notamment pour obtenir une **vraie directive cadre sur les services publics**.